



# **PETERCAM B FUND SA**

**PROSPECTUS**

**PARTIEL POUR LA SUISSE**

relatif à l'émission

des actions

de la SICAV

JUILLET 2014

# PETERCAM B FUND SA

## TABLE DES MATIERES

Informations concernant la SICAV	3
Informations concernant le compartiment PETERCAM EQUITIES BELGIUM	20
Informations concernant le compartiment PETERCAM EQUITIES EUROPE	23
Informations concernant le compartiment PETERCAM EQUITIES NORTH AMERICA DIVIDEND	26
Informations concernant le compartiment PETERCAM BONDS EUR SHORT TERM 1YEAR	29
Informations concernant le compartiment PETERCAM BONDS EUR	32
Informations concernant le compartiment PETERCAM EQUITIES EUROPEAN SMALL & MIDCAPS	35
Informations concernant le compartiment PETERCAM EQUITIES EUROLAND	38
Informations concernant le compartiment PETERCAM SECURITIES REAL ESTATE EUROPE	41
Informations concernant le compartiment PETERCAM EQUITIES EUROPE DIVIDEND	44
Informations concernant le compartiment PETERCAM EQUITIES WORLD	47
Informations concernant le compartiment PETERCAM EQUITIES EUROPE SUSTAINABLE	50
Informations concernant le compartiment PETERCAM EQUITIES AGRIVALUE	53
Informations concernant le compartiment PETERCAM EQUITIES WORLD SUSTAINABLE	56
Informations concernant le compartiment PETERCAM EQUITIES WORLD DIVIDEND	59
Informations destinées aux investisseurs suisses	62

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LA SICAV

**Dénomination** : PETERCAM B FUND

**Forme juridique** : société anonyme

**Date de constitution** : 17 mai 1991

**Durée d'existence** : illimitée

**Siège social** : Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles — Belgique

**Statut** : Sicav publique à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement

### **Liste des compartiments commercialisés par la sicav en Suisse :**

<b>Nom des compartiments</b>	<b>Date de commercialisation</b>
PETERCAM Equities Belgium	08/07/2004
PETERCAM Equities Europe	08/07/2004
PETERCAM Equities North America Dividend	08/07/2004
PETERCAM Bonds Eur Short Term 1Year	08/07/2004
PETERCAM Bonds Eur	08/07/2004
PETERCAM Equities European Small & Midcaps	08/07/2004
PETERCAM Equities Euroland	08/07/2004
PETERCAM Securities Real Estate Europe	08/07/2004
PETERCAM Equities Europe Dividend	08/07/2004
PETERCAM Equities World	27/11/2008
PETERCAM Equities Europe Sustainable	24/06/2009
PETERCAM Equities Agrivalue	24/06/2009
PETERCAM Equities World Sustainable	28/07/2011
PETERCAM Equities World Dividend	30/01/2012

### **Types de parts:**

Catégorie « A » : actions de distribution.

Catégorie « B » : actions de capitalisation.

### **Classes d'actions :**

**Classe A** : actions de distribution offertes au public.

**Classe K** : actions de distribution offertes au public qui se distinguent des actions de la classe A par le fait (i) qu'elles ont un montant minimum de souscription initial, (ii) une autre commission de commercialisation maximale et (iii) une commission de gestion qui peut être différente.

**Classe R** : actions de distribution offertes au public qui bénéficient du régime RDT (revenus définitivement taxés).

**Classe V** : actions de distribution offertes au public qui se distinguent des actions de la classe A par le fait (i) qu'elles se caractérisent par les pays dans lesquels les actions sont offertes, à savoir les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse et (ii) qu'elles ont une commission de gestion différente.

**Classe E** : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe A par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs institutionnels ou professionnels, (ii) qu'elles ont un montant minimum de souscription initial, (iii) une commission de gestion différente et (iv) une taxe annuelle différente.

# PETERCAM B FUND SA

**Classe S** : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe A par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs institutionnels ou professionnels qui bénéficient du régime RDT (revenus définitivement taxés), (ii) qu'elles ont un montant minimum de souscription initial, (iii) une commission de gestion différente et (iv) une taxe annuelle différente.

**Classe C HEDGED** : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe A par le fait que le risque devise hors euro est réduit par une politique active de couverture du risque de change par rapport à l'euro. La proportion globale des devises, autres que l'euro, constatée au niveau de l'actif net du compartiment sera couverte au prorata des actifs nets de la classe d'actions C HEDGED. **Pour les actions de la classe C HEDGED, le gestionnaire cherchera, dans les limites imposées par les contraintes de marché, à maximaliser l'exposition en euro des actifs nets de la dite classe. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une telle couverture ne pourrait être que partielle ».**

**Classe G HEDGED** : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe C HEDGED par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs institutionnels ou professionnels, (ii) qu'elles ont un montant minimum de souscription initial, (iii) une commission de gestion différente et (iv) une taxe annuelle différente. **Pour les actions de la classe G HEDGED, le gestionnaire cherchera, dans les limites imposées par les contraintes de marché, à maximaliser l'exposition en euro des actifs nets de la dite classe. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une telle couverture ne pourrait être que partielle ».**

**Classe B** : actions de capitalisation offertes au public.

**Classe L** : actions de capitalisation offertes au public qui se distinguent des actions de la classe « B » par le fait (i) qu'elles ont un montant minimum de souscription initial, (ii) une autre commission de commercialisation maximale et (iii) une commission de gestion qui peut être différente.

**Classe B USD** : actions de capitalisation offertes au public qui se distinguent des actions de la classe B par le fait qu'elles sont libellées en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

**Classe L USD** : actions de capitalisation offertes au public qui se distinguent des actions de la classe L par le fait qu'elles sont libellées en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

**Classe W** : actions de capitalisation offertes au public qui se distinguent des actions de la classe B par le fait (i) qu'elles se caractérisent par les pays dans lesquels les actions sont offertes, à savoir les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suisse et (ii) qu'elles ont une commission de gestion différente.

**Classe F** : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe B par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs institutionnels ou professionnels, (ii) qu'elles ont un montant minimum de souscription initial, (iii) une commission de gestion différente et (iv) une taxe annuelle différente.

**Classe F USD** : actions de capitalisation réservées aux investisseurs institutionnels ou professionnels qui se distinguent des actions de la classe F par le fait qu'elles sont libellées en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

**Classe D HEDGED** : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe B par le fait que le risque devise hors euro est réduit par une politique active de couverture du risque de change par rapport à l'euro. La proportion globale des devises, autres que l'euro, constatée au niveau de l'actif net du compartiment sera couverte au prorata des actifs nets de la classe d'actions D HEDGED. **Pour les actions de la classe D HEDGED, le gestionnaire cherchera, dans les limites imposées par les contraintes de marché, à maximaliser l'exposition en euro des actifs nets de la dite classe. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une telle couverture ne pourrait être que partielle ».**

**Classe H HEDGED** : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe D HEDGED par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs institutionnels ou professionnels, (ii) qu'elles ont un montant minimum de souscription initial, (iii) une commission de gestion différente et (iv) une taxe annuelle différente. **Pour les actions de la classe H HEDGED, le gestionnaire cherchera, dans les limites imposées par les contraintes de marché, à maximaliser l'exposition en euro des actifs nets de la dite**

# PETERCAM B FUND SA

**classe. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une telle couverture ne pourrait être que partielle ».**

**Classe P** : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe F par l'absence (i) de commission de gestion et (ii) de montant minimum de souscription initial. Ces actions sont réservées à certains organismes de placement collectif ou mandats institutionnels ou professionnels dont les portefeuilles sont gérés par le groupe PETERCAM, tels que stipulés à l'article 6, §3, alinéa 2, 1° et 2° de l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif publics.

**Classe P HEDGED** : actions de capitalisation qui se distinguent des actions de la classe P par le fait que le risque devise hors euro est réduit par une politique active de couverture du risque de change par rapport à l'euro. La proportion globale des devises, autres que l'euro, constatée au niveau de l'actif net du compartiment sera couverte au prorata des actifs nets de la classe d'actions P HEDGED. **Pour les actions de la classe P HEDGED, le gestionnaire cherchera, dans les limites imposées par les contraintes de marché, à maximaliser l'exposition en euro des actifs nets de la dite classe. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une telle couverture ne pourrait être que partielle ».**

Souscription initiale minimale par compartiment:

Classe K ou L : € 10.000

Classe E, F, S, G HEDGED ou H HEDGED : € 25.000

Classe L USD : montant en USD équivalent à € 10.000

Classe F USD : montant en USD équivalent à € 25.000

Détention minimale applicable à toutes les classes : une action

Le service financier a mis en œuvre des dispositions pour vérifier en permanence si les personnes qui ont souscrit des parts d'une classe d'actions bénéficiant, sur un ou plusieurs points, d'un régime plus avantageux, ou qui ont acquis de telles parts, satisfont aux critères prévus.

## **Conseil d'administration de la sicav :**

### **Président :**

Monsieur Hugo LASAT, Président du Comité de Direction de Petercam Institutional Asset Management SA

### **Membres :**

Monsieur Baudouin du PARC LOCMARIA, Administrateur

Monsieur Yvon LAURET, Administrateur indépendant

PETERCAM SA, administrateur, ayant pour représentant permanent Monsieur Geoffroy d'ASPROMONT LYNDEN

Monsieur Guy LERMINIAUX, Membre du Comité de Direction de Petercam Institutional Asset Management SA

Monsieur Frank VAN EYLEN, Administrateur

## **Personnes chargées de la direction effective :**

Monsieur Guy LERMINIAUX, Membre du Comité de Direction de Petercam Institutional Asset Management SA, administrateur dans différents OPC.

Monsieur Frank VAN EYLEN, Petercam Institutional Asset Management SA, administrateur dans différents OPC.

# PETERCAM B FUND SA

## **Société de gestion :**

Sicav qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif

Petercam Institutional Asset Management SA, en abrégé Petercam IAM

Siège social : Place Sainte Gudule 19, 1000 Bruxelles

Constitution : 29 décembre 2006

Durée : illimitée

Composition du Conseil d'administration et du Comité de Direction de Petercam Institutional

Asset Management :

- Monsieur Geoffroy d'Aspremont, Administrateur
- Monsieur Johnny Debuyscher, Administrateur, Membre du Comité de Direction de Petercam IAM
- Monsieur Peter De Coensel, Administrateur, Membre du Comité de Direction de Petercam IAM
- Monsieur Francis Heymans, Administrateur, Membre du Comité de Direction de Petercam IAM
- Madame Sylvie Huret, Administrateur
- Monsieur Hugo Lasat, Administrateur, Président du Comité de Direction de Petercam IAM
- Monsieur Pierre Lebeau, Administrateur
- Monsieur Guy Lermينياux, Administrateur, Membre du Comité de Direction de Petercam IAM
- Monsieur Pascal Minne, Administrateur
- Monsieur Vincent Vanbellingen, Administrateur, Membre du Comité de Direction de Petercam IAM
- Monsieur Xavier Van Campenhout, Administrateur, Président du Conseil d'administration

## **Commissaire :**

Pricewaterhousecoopers Réviseurs d'entreprises, SC s.f.d. SCRL, représentée par Monsieur Gregory Joos, Woluwe Garden, Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe

Capital souscrit : € 51.000.000,00

Capital libéré : € 51.000.000,00

## **Délégation de l'administration :**

CACEIS BELGIUM SA, Avenue du Port, 86c, b320, 1000 Bruxelles.

Les fonctions de l'administration liées à la diffusion de l'information aux participants de la sicav sont assurées par la société de gestion.

## **Service(s) financier(s) :**

PETERCAM SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles

CACEIS BELGIUM SA, Avenue du Port, 86c, b320, 1000 Bruxelles

**Distributeur :** Petercam Institutional Asset Management SA, en abrégé Petercam IAM, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles.

La distribution en Belgique est également assurée par les organismes financiers suivants qui ont, dans ce cadre, conclu un contrat avec Petercam Institutional Asset Management SA :

- Petercam SA, Place Sainte Gudule 19, 1000 Bruxelles

# PETERCAM B FUND SA

- Fortuneo SA, agissant par l'intermédiaire de sa succursale belge située Rue des Colonies 11, 1000 Bruxelles
- Deutsche Bank AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale belge située Avenue Marnix 13-15, 1000 Bruxelles
- Van Lanschot Bankiers België SA, Desguinlei 50, 2018 Anvers
- BKCP Banque SA, Boulevard de Waterloo 16 – 1000 Bruxelles
- Crelan SA, Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles
  - BinckBank NV agissant par l'intermédiaire de sa succursale enregistrée en Belgique, Keyserlei 58, 2000 Anvers
  - Leleux Associated Brokers SA, Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

**Dépositaire** : J.P.MORGAN EUROPE LIMITED, BRUSSELS BRANCH, banque constituée sous le droit anglais, agissant par l'intermédiaire de sa succursale située Boulevard du Roi Albert II, 1, 1210 Bruxelles. La liquidation des transactions exécutées par le gestionnaire, la garde des actifs, l'exécution sur instruction du gestionnaire d'opérations portant sur les actifs, l'encaissement des dividendes et intérêts et certaines tâches de contrôle forment les activités principales du dépositaire.

**Commissaire** : DELOITTE Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises, SC s.f.d. SCRL, représentée par Monsieur Philip MAEYAERT, Berkenlaan 8b, 1831 Diegem

**Promoteur** : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte Gudule 19, 1000 Bruxelles

**Personne(s) supportant les frais dans les situations visées aux articles 115, § 3, alinéa 3, 149, 152, 156, 157 § 1<sup>er</sup>, alinéa 3, 165, et 179, alinéa 3 de l'arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif publics** : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles

**Capital** : Le capital social est toujours égal à la valeur de l'actif net. Il ne peut être inférieur à 1.200.000 EUR.

## **Comptes et inventaires**

Sauf dispositions contraires dans les informations concernant le compartiment, les comptes et inventaires sont établis en Euro.

## **Règles pour l'évaluation des actifs** :

Le patrimoine des organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts est évalué conformément aux articles 11 à 14 inclus de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatifs à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts.

En résumé, sans reprendre exhaustivement les articles précités, ceci signifie ce qui suit :

Les éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif ne fonctionnant pas à l'intervention d'établissements financiers tiers, seront évalués sur la base du cours de clôture.

Les éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, seront évalués sur la base du cours acheteur (pour les actifs) et du cours vendeur (pour les passifs) actuels.

A défaut d'un cours acheteur, d'un cours vendeur ou d'un cours de clôture, c'est le prix de la transaction la plus récente qui sera retenu pour procéder à l'évaluation des éléments visés, à condition que la situation économique n'ait pas fondamentalement changé depuis cette transaction.

Si les cours sur un marché organisé ou un marché de gré à gré, ne sont pas représentatifs ou s'il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif sera retenu à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaires. Si, pour un

# PETERCAM B FUND SA

élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la juste valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à certaines conditions.

Dans la situation exceptionnelle où le cours acheteur et/ou le cours vendeur ne sont pas disponibles pour les obligations et autres titres de créance, mais qu'un cours milieu de marché est connu, le cours milieu de marché sera corrigé au moyen d'une méthode adéquate pour arriver au cours acheteur et/ou cours vendeur ou il sera retenu. Cette dernière façon de procéder sera motivée dans le rapport annuel et/ou semestriel.

Les parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts qui sont détenues par l'organisme de placement collectif, sont évaluées à leur juste valeur conformément aux paragraphes précédents. Par dérogation à ce qui précède, l'évaluation à leur juste valeur des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts pour lesquelles il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, est opérée sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Sans préjudice du traitement des intérêts courus, les avoirs à vue, les engagements en compte courant, les montants à recevoir et à payer à court terme, les avoirs fiscaux et dettes fiscales, et les autres dettes sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont entre-temps intervenus.

Compte tenu de l'importance relativement faible des créances à terme (autres que celles visées au paragraphe précédent) qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables, au regard de la valeur d'inventaire, celles-ci sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements intervenus entre-temps, pour autant que la politique d'investissement de l'organisme de placement collectif ne soit pas axée principalement sur le placement de ses moyens dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire.

**Date de clôture des comptes** : 31 décembre

**Règles relatives à l'affectation des produits nets** : Pour les actions de distribution, un dividende sera, en principe, payé après décision de l'assemblée générale ordinaire si les résultats distribuables le permettent.

**Régime fiscal** :

**Dans le chef de la sicav** :

Récupération des retenues à la source sur dividendes belges et revenus étrangers encaissés par la sicav (conformément aux conventions préventives de double imposition).

Taxe annuelle applicable à chaque classe d'action :

- Actions de classe A, B, C HEDGED, D HEDGED, K, L, B USD, L USD, R, V et W : 0.0925%
- Actions de classe E, F, F USD, S, G HEDGED, H HEDGED, P et P HEDGED : 0.01 %

des montants nets placés en Belgique.

**Dans le chef de l'investisseur personne physique et résident belge** :

*Taxation des dividendes*

Les dividendes distribués par la sicav à des investisseurs personnes physiques belges sont soumis au précompte mobilier belge au taux de 25% lorsque ceux-ci sont distribués par le biais d'une institution financière ou un intermédiaire établi en Belgique.

*Taxation des plus-values*

Sans préjudice du régime fiscal exposé ci-dessous, les plus-values réalisées lors du rachat ou de la vente des parts de l'OPC ou lors du partage total ou partiel de l'avoir social de l'OPC ne sont pas soumises à

# PETERCAM B FUND SA

l'impôt des personnes physiques si l'investisseur agit dans le cadre de la gestion normale de son patrimoine privé. »

*Taxation des plus-values provenant d'intérêts, de plus-values ou moins-values du rendement d'actifs investis dans des créances<sup>1</sup> lors du rachat ou lors du partage de l'avoir social.*

Le régime fiscal décrit sous ce point est applicable même si l'investisseur ne réalise pas de plus-value.

Il se distingue selon que :

- l'OPCVM ou le compartiment investit moins de 25 % de ses avoirs dans des titres de créances. L'investisseur ne sera pas imposé au précompte mobilier sur les revenus qui proviendront, sous forme d'intérêts, plus-values ou moins-values, du rendement d'actifs investis dans des créances;
- l'OPCVM ou le compartiment investit plus de 25% de ses avoirs dans des titres de créances. L'investisseur supporte un précompte mobilier de 25% sur les revenus provenant d'intérêts, ou de plus-values ou moins-values du rendement d'actifs investis dans des créances;
- l'OPCVM ou le compartiment est susceptible d'investir plus de 25% de ses avoirs dans des titres de créances. L'investisseur pourrait être amené à supporter un précompte mobilier de 25% sur les revenus qui proviendront, sous forme d'intérêts, plus-values ou moins-values, du rendement d'actifs investis dans des créances.

## **Dans le chef de l'investisseur société résidente fiscale belge :**

### *Taxation des dividendes - Régime RDT*

Les dividendes distribués à la classe «R » et « S » des compartiments Petercam Equities Europe, Petercam Equities Euroland et Petercam Equities Europe Dividend bénéficient du régime RDT (revenus définitivement taxés) dans la mesure où les statuts prévoient que cette distribution s'élève à 90 % au moins des revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais, et pour autant et dans la mesure où ces revenus proviennent des dividendes qui répondent eux-mêmes aux conditions de déduction à titre RDT, ou de plus-values réalisées sur des actions ou parts susceptibles d'être exonérées (art. 203 CIR 92).

Dans le chef des actionnaires sociétés commerciales du compartiment, ces revenus qualifiés de RDT échappent à raison de 95% à l'impôt belge des sociétés sans avoir à satisfaire aux conditions de participation minimale de 10% dans la SICAV ou d'un investissement minimum de EUR 2.500.000, et de durée ininterrompue en pleine propriété d'au moins un an (art. 202 CIR 92).

### Taxation des plus-values

Toutefois, les plus-values réalisées par des sociétés commerciales soumises à l'impôt belge sur la vente des actions de distribution du compartiment peuvent être exonérées de la même manière dans certains cas et pour autant que les actions du compartiment aient été détenues au moins 12 mois.

## **Dans le chef de l'investisseur personne physique non-résident belge :**

### *Taxation des dividendes*

Les dividendes distribués par la sicav à des investisseurs personnes physiques belges sont soumis au précompte mobilier belge au taux de 25% lorsque ceux-ci sont distribués par le biais d'une institution financière ou un intermédiaire établi en Belgique.

\* Dans le chef de l'investisseur personne physique demandant une souscription ou un remboursement dans un Etat Membre de l'Union européenne ou un autre territoire assimilé visé par la loi du 17 mai 2004 transposant en droit belge la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003, où il n'a pas établi

---

<sup>1</sup> Par créances il faut comprendre des créances émises après le 1<sup>er</sup> mars 2001, des dépôts et des placements à terme.

## PETERCAM B FUND SA

sa résidence: l'investisseur peut se procurer gratuitement le tableau reprenant le statut fiscal applicable aux dividendes et aux remboursements et le pourcentage effectif des investissements directs et indirects en créances auprès du service financier.

\* Dans le chef de l'investisseur personne physique et résident français : Les compartiments suivants sont éligibles au PEA : PETERCAM Equities Belgium, PETERCAM Equities Europe, PETERCAM Equities Euroland, PETERCAM Securities Real Estate Europe, PETERCAM Equities Europe Dividend, PETERCAM Equities European Small & Midcaps et PETERCAM Equities Europe Sustainable.

Le régime d'imposition des revenus et des plus-values perçus par les investisseurs individuels dépend de la législation fiscale applicable selon la situation personnelle de chacun et /ou l'endroit où le capital est investi. Dès lors, si un investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il lui incombe de se renseigner auprès de professionnels ou, le cas échéant, d'organisations locales.

### **Programme de prêt de titres :**

Un programme de prêt de titres a été mis en place en vue d'augmenter les revenus des compartiments de la sicav.

Dans une première convention entre JPMORGAN CHASE BANK, NATIONAL ASSOCIATION, banque constituée sous les lois de l'Ohio, agissant par l'intermédiaire de sa succursale située London Wall 125, London EC2V 5AJ et la sicav, JP Morgan Chase Bank National Association a été désignée comme agent de tous les compartiments de la sicav qui s'adresse à un emprunteur unique ou à plusieurs emprunteurs à qui la propriété des titres est transférée.

75 % de la rémunération est acquise aux compartiments ; le solde de 25 % est dû à Petercam Institutional Asset Management SA, en rémunération forfaitaire pour l'administration opérationnelle des prêts de titres.

L'ensemble des titres des compartiments est susceptible de faire l'objet d'un prêt, étant entendu que les prêts ne doivent pas porter atteinte à la gestion du portefeuille par le gestionnaire. A cet effet, il est notamment prévu que les titres dont les gestionnaires de la sicav envisagent la cession, ne seront pas prêtés et que les titres prêtés pourront être rappelés au cas où le gestionnaire du fonds entendrait les réaliser.

Les obligations de l'emprunteur découlant des prêts de titres sont garanties par des garanties financières sous forme de collatéral en espèces ou en obligations autorisées par la réglementation. La valeur de marché du collatéral par rapport à la valeur de marché des actifs prêtés du compartiment doit dépasser à tout moment la valeur réelle des titres prêtés.

Compte tenu des garanties mises en place, le risque engendré par le programme de prêt de titre est assez faible.

### **Sources d'information :**

- ◆ Informations sur les mesures prises pour effectuer les paiements aux participants, le rachat ou le remboursement des parts, ainsi que la diffusion des informations concernant la sicav : auprès de Petercam SA, Caceis Belgium SA ou Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles
- ◆ Sur demande, le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts, les rapports annuels et semestriels ainsi que l'information complète sur les autres compartiments peuvent être obtenus, gratuitement, avant ou après la souscription des parts, auprès de Petercam SA ou Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte Gudule 19, 1000 Bruxelles. Ces documents et informations peuvent être également consultés sur le site internet <https://funds.petercam.com>.
- ◆ Le taux de rotation compare le volume en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille avec la moyenne de l'actif net tenant compte de la somme des souscriptions et remboursements. Le

# PETERCAM B FUND SA

taux de rotation est calculé conformément à la formule publiée dans l'arrêté royal du 12 novembre 2012 relatif à certains organismes de placement collectif publics et peut être considéré comme un indicateur complémentaire de l'importance des frais de transaction.

Le taux de rotation du portefeuille est repris dans le dernier rapport annuel. Il peut être obtenu pour les périodes antérieures auprès de Petercam SA ou Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles.

- ◆ Les frais courants sont calculés conformément aux dispositions du Règlement (UE) N° 583/2010 de la Commission du 1<sup>er</sup> juillet 2010 mettant en œuvre la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les informations clés pour l'investisseur et les conditions à remplir lors de la fourniture des informations clés pour l'investisseur ou du prospectus sur un support durable autre que le papier ou au moyen d'un site web (ci-après le Règlement 583/2010) et sont repris dans les informations clés pour l'investisseur.

Les frais courants comprennent les coûts d'exploitation à l'exception des frais de transaction et de livraison inhérents aux placements, des charges financières et des éventuelles commissions de performance. Les frais courants prennent la forme d'un chiffre unique exprimé en pourcentage de l'actif net. Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice comptable précédent sauf en cas de variation des frais en cours d'exercice.

- ◆ Les performances historiques sont disponibles dans le dernier rapport annuel. **L'investisseur doit être conscient du fait qu'il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future.**

**Assemblée générale annuelle des participants** : Le troisième mercredi du mois de mars à 11 heures, au siège social ou à tout autre endroit mentionné dans la convocation.

## **Autorité compétente** :

Autorité des services et marchés financiers, en abrégé FSMA Rue du Congrès 12-14 1000 Bruxelles

Le prospectus est publié après avoir été approuvé par la FSMA, conformément à l'article 60, § 1er de la loi du 3 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement. Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'offre, ni de la situation de celui qui la réalise. Le texte officiel des statuts a été déposé au greffe du tribunal de commerce.

## **Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire** :

Petercam SA ou Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles (+32 2 229 63 11), de 8h30 à 17h00 les jours ouvrables du service financier et à l'adresse e-mail suivante [piam@petercam.be](mailto:piam@petercam.be).

## **Personne responsable du contenu du prospectus et des informations clés pour l'investisseur** :

Le conseil d'administration de PETERCAM B FUND SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. Il déclare qu'à sa connaissance les données du prospectus et des informations clés pour l'investisseur sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

## **Droit de vote des participants** :

Chaque action donne droit à une voix au sein de son compartiment, la voix de l'action de capitalisation étant pondérée par la parité propre à ce compartiment. Pour le vote des résolutions intéressant tous les compartiments de la société, la voix de chacune des actions est pondérée par la fraction du capital social qu'elle représente d'après la dernière valeur d'actif net de la société arrêtée avant l'assemblée. Le total des voix par actionnaire est retenu sans fraction de voix sauf l'application de l'article 560 du Code des sociétés.

# PETERCAM B FUND SA

Sauf les cas où la loi requiert des majorités et quorums qualifiés et dans les limites qu'elle fixe, les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

## **Liquidation d'un compartiment :**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration statuant comme en matière de modification des statuts, peut décider de la liquidation d'un compartiment.

En tels cas, de même qu'en cas de dissolution de la société, la liquidation s'opère par les soins du conseil d'administration agissant comme comité de liquidation, à moins que l'assemblée générale compétente n'ait expressément désigné un ou plusieurs liquidateurs à cette fin et déterminé leur rémunération.

L'attribution des produits de liquidation aux actionnaires du ou des compartiments liquidés prend la forme d'un remboursement d'actions, identique et simultané pour toutes les actions de même catégorie et du même compartiment. Les demandes de souscription et de remboursement des actions d'un compartiment dont la liquidation est envisagée sont suspendues dès la publication de l'avis de convocation de l'assemblée générale appelée à approuver cette décision. Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte Gudule 19, 1000 Bruxelles contribue aux frais de liquidation dans le cas où au cours des douze mois précédant l'avis de proposition de liquidation des rachats représentant ensemble plus de 30% de l'actif net au moment de la dissolution ont eu lieu.

Petercam Institutional Asset Management SA se réserve le droit de réclamer cette contribution aux personnes qui globalement ont demandé des rachats des actions du compartiment à concurrence de plus de 5 % du total des actions existantes pendant cette même période.

## **Suspension du remboursement des parts :**

Comme le prévoit l'article 195 de l'arrêté royal du 12 novembre 2012, les demandes d'entrée et de sortie sont suspendues, à l'initiative du conseil d'administration de la sicav et pour le temps qu'il fixe, lorsque, compte tenu des circonstances, leur exécution pourrait porter abusivement préjudice aux intérêts légitimes de l'ensemble des actionnaires. D'autres circonstances exceptionnelles, comme celles décrites dans l'article 196 de l'arrêté royal du 12 novembre 2012, peuvent également conduire à la suspension des demandes de souscription et de remboursement.

## **Existence de fee-sharing agreements :**

De telles conventions entre d'une part, la sicav ou le cas échéant le distributeur et le gestionnaire du portefeuille d'investissement, et d'autre part, d'autres distributeurs renseignés le cas échéant dans le prospectus et des tierces parties, entre autres des participants de l'organisme de placement collectif, peuvent exister mais ne sont en aucun cas exclusives. Ces conventions ne portent pas atteinte à la faculté du gestionnaire d'exercer ses fonctions librement dans les intérêts des actionnaires de la sicav. La répartition de la commission de gestion se fait aux conditions de marché et notamment en fonction de l'ampleur de leur investissement.

**Investisseur personne physique et résident des Etats-Unis :** Les actions de la SICAV ne sont ni enregistrées conformément au « United States Securities Act de 1933 » tel qu'amendé, ni approuvées par la « Securities and Exchange Commission » ou toute autre autorité de contrôle locale. D'autre part, la SICAV n'a pas été enregistrée conformément à l'« Investment Company Act de 1940 » tel qu'amendé. Dès lors, les actions ne peuvent pas être offertes au public, ni être vendues publiquement aux Etats-Unis d'Amérique ou dans l'un des territoires ou possessions sous leur juridiction, ou au profit de ressortissants des Etats-Unis d'Amérique.

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE PROFIL DE RISQUE :

### Profil de risque des compartiments :

Les investisseurs sont avertis que la valeur de leur investissement peut augmenter comme diminuer et qu'ils peuvent recevoir moins que leur mise. Les risques pertinents pour chacun des compartiments de la SICAV sont détaillés dans les informations concernant les compartiments.

### Indicateur synthétique de risque et de rendement :

Le profil de risque et de rendement d'un investissement est reflété par un indicateur synthétique qui classe le compartiment sur une échelle risque/rendement allant du niveau le plus faible (1) au niveau le plus élevé (7). Cet indicateur est calculé conformément aux dispositions du Règlement 583/2010 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Ce niveau de risque/rendement est calculé sur base des variations de valeur du portefeuille (volatilité) enregistrées au cours des 5 dernières années (ou sur base de simulations produites en fonction d'un indice de référence approprié si le compartiment ou la classe d'action existe depuis moins de 5 ans). Il donne une indication du rendement que le compartiment peut générer et du risque auquel le capital de l'investisseur est exposé mais ne signifie pas que le profil de risque/rendement affiché dans les informations clés pour l'investisseur demeurera inchangé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil futur du compartiment.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTS ET LEUR NEGOCIATION :

### **Type de parts offertes et codes ISIN, Jour et prix de souscription initial**

Ces données sont détaillées dans les informations concernant les compartiments.

### **Distribution des dividendes**

Un dividende sera, en principe, payé aux détenteurs d'actions de distribution après décision de l'assemblée générale ordinaire.

Les actions de distribution des classes R et S reçoivent annuellement un dividende égal à nonante pourcent (90%) au moins des revenus recueillis au cours de l'exercice écoulé après déduction des rémunérations, commissions et frais et de la fraction de ces revenus comprise dans le prix des actions remboursées au cours du même exercice.

Les actionnaires sont avertis de la mise en paiement et du montant du dividende par un avis publié sur les sites <https://funds.petercam.com> et [www.beama.be](http://www.beama.be).

### **Calcul et publication de la valeur nette d'inventaire**

La valeur nette d'inventaire est calculée chaque jour ouvrable et est publiée sur les sites <https://funds.petercam.com> et [www.beama.be](http://www.beama.be). Cette information est également disponible aux guichets des institutions assurant le service financier.

### **Modalités de souscription des parts, de rachat des parts et de changement de compartiment**

Introduction des demandes de souscription ou de remboursement d'actions ou de changement de compartiment	Jour J = Chaque jour ouvrable pendant lequel le service financier est ouvert au public, avant 16 heures
Evaluation des actifs	J
Calcul de la valeur nette d'inventaire et date d'exécution des demandes de souscription et de remboursement introduites à J	J + 1
Paiement des demandes de souscription et de remboursement	J + 3
Date que porte la valeur nette d'inventaire publiée	J

## PETERCAM B FUND SA

Les demandes de souscription ou de remboursement d'actions ou de changement de compartiment reçues après 16 heures un jour ouvrable sont réputées introduites le premier jour ouvrable suivant avant cette heure. Les cours utilisés pour évaluer les actifs à J doivent être inconnus pour au moins 80% de la valeur de l'actif net au moment de la clôture des demandes de souscription ou de remboursement d'actions ou de changement de compartiment. Sinon, les cours du jour boursier suivant seront utilisés. Dans ce cas, les dates de calcul de la valeur nette d'inventaire et de paiement des demandes de souscription et de remboursement seront prolongées en conséquence.

L'heure de clôture de la réception des ordres reprise ici ne vaut que pour les institutions assurant le service financier. Pour les distributeurs mentionnés dans le prospectus, l'investisseur doit se renseigner auprès de ces derniers de l'heure à laquelle la réception des ordres est clôturée.

### COMMISSION ET FRAIS :

#### Commissions et frais non récurrents supportés par l'investisseur (en EUR ou en pourcentage de la valeur nette d'inventaire par action)

	Entrée	Sortie	Changement de compartiment
<b>Commission de commercialisation</b>			
Classes A-B-B USD-C Hedged-D-Hedged Classes E-F-F USD-G Hedged-H Hedged-R-S-V-W-P- P Hedged	Max. 3%	-	Différence éventuelle entre la commission de commercialisation des compartiments concernés
Classes K-L-L USD	Max. 2%		Différence éventuelle entre la commission de commercialisation des compartiments concernés
<b>Frais administratifs</b>	-	-	-
<b>Montant destiné à couvrir les frais d'acquisition/de réalisation des actifs</b>	-	-	-
<b>Montant destiné à décourager toute sortie dans le mois qui suit l'entrée</b>	-	-	-
<b>Taxe sur les opérations boursières (TOB)</b>	-	Actions de capitalisation : 1,00 % (max. 1.500 EUR)	Actions de capitalisation : 1,00 % (max. 1.500 EUR)

#### Commissions et frais récurrents supportés par le compartiment (en EUR ou en pourcentage de la valeur nette d'inventaire des actifs)

##### Compartiments OBLIGATIONS

Compartiment	Classe	Gestion du portefeuille (i)	Administration et services « Legal Life » (ii)	Service financier (iii)	Dépositaire (iv)	Commissaire (v)	Autres frais (vi)
<b>Petercam Bonds Eur Short Term 1 Year</b>	A-B	0,30%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-V-W	0,15%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			

## PETERCAM B FUND SA

<b>Petercam Bonds EUR</b>	A-B	0,40%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-V-W	0,20%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	K-L	0,60%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			

- (i) Rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement, par an, prélevé journalièrement.
- (ii) Rémunération de l'administration et des services « Legal Life », par an, prélevé journalièrement.
- (iii) Rémunération du service financier, par transaction.
- (iv) Rémunération du dépositaire, par an, prélevé mensuellement sur les actifs en fonction de leur type, à l'exception :
  - a. Des actifs en Afrique du Sud, Australie, Hongrie, Hong Kong, Lettonie, Pologne, Singapour, Tchéquie et Turquie :  
Max. 0,16%
  - b. Des actifs en Argentine, Brésil, Bulgarie, Chypre, Egypte, Estonie, Indonésie, Israël, Lituanie, Roumanie, Russie :  
Max. 0,51%
- (v) Rémunération du commissaire, par compartiment, par an, hors TVA.
- (vi) Estimation des autres frais, par compartiment, par an.

### Compartiments ACTIONS

Compartiment	Classe	Gestion du portefeuille (i)	Administration et services « Legal Life » (ii)	Service financier (iii)	Dépositaire (iv)	Commissaire (v)	Autres frais (vi)
<b>Petercam Equities Belgium</b>	A-B	1,50%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F	0,75%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
<b>Petercam Equities Europe</b>	A-B-R	1,50%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-S-V-W	0,75%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	K-L	2%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			

## PETERCAM B FUND SA

	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
<b>Petercam Equities North America Dividend</b>	A-B-B USD	1,50%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-F USD- V-W	0,75%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	K-L-L USD	2%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
<b>Petercam Equities European Small &amp; Midcaps</b>	A-B	1,50%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-V- W	0,75%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	K-L	2%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
<b>Petercam Equities Euroland</b>	A-B-R	1,50%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-S- V-W	0,75%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	K-L	2%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			

## PETERCAM B FUND SA

<b>Petercam Securities Real Estate Europe</b>	A-B	1,50%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-V-W	0,75%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	K-L	2%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
<b>Petercam Equities World Sustainable</b>	A-B-	1,50%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-V-W	0,75%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	K-L	2%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
<b>Petercam Equities Europe Dividend</b>	A-B-R	1,50%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-S-V-W	0,75%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	K-L	2%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
<b>Petercam Equities Europe Sustainable</b>	A-B	1,50%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-V-W	0,75%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			

## PETERCAM B FUND SA

	K-L	2%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
<b>Petercam Equities World</b>	A-B	1,50%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-V- W	0,75%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	K-L	2%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
<b>Petercam Equities Agrivalue</b>	A-B	1,50%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-V- W	0,75%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	K-L	2%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
<b>Petercam Equities World Dividend</b>	A-B-B USD	1,50%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -	Max.0,045%	€ 2.950	0,125%
	E-F-F USD- V-W	0,75%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	K-L-L USD	2%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			
	P	0%	Actif net de € 500 millions: 0,10%; Au-delà de € 500 millions: 0,08%	Caceis Belgium : Max. € 20 Petercam : -			

## PETERCAM B FUND SA

- (i) Rémunération de la gestion du portefeuille d'investissement, par an, prélevé journallement.
- (ii) Rémunération de l'administration et des services « Legal Life », par an, prélevé journallement.
- (iii) Rémunération du service financier, par transaction.
- (iv) Rémunération du dépositaire, lié à l'actif du portefeuille, par an, prélevé mensuellement sur les actifs en fonction de leur type, à l'exception :
  - a. Des actifs en Afrique du Sud, Australie, Hongrie, Hong Kong, Lettonie, Pologne, Singapour, Tchéquie et Turquie :  
Max. 0,16%
  - b. Des actifs en Argentine, Brésil, Bulgarie, Chypre, Egypte, Estonie, Indonésie, Israël, Lituanie, Roumanie, Russie :  
Max. 0,51%
- (v) Rémunération du commissaire, par compartiment, par an, hors TVA.
- (vi) Estimation des autres frais, par compartiment, par an.

### **Autres frais supportés par le compartiment et identiques à tous les compartiments :**

- Rémunération des administrateurs : Max. EUR 5.000 par an, par administrateur non-lié au groupe Petercam
- Rémunération des personnes physiques chargées de la direction effective : Max. EUR 5.000 par an, par administrateur personne physique chargée de la direction effective

# PETERCAM B FUND SA

## **INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM EQUITIES BELGIUM**

### **PRESENTATION**

Dénomination : PETERCAM EQUITIES BELGIUM (ex. PAM Equities Belgium, ex. P.A.M. Belgian Assets)

Date de constitution : 17 mai 1991

Durée d'existence : illimitée

Distributeur : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. La distribution en Belgique est également assurée par l'organisme financier suivant qui a, dans ce cadre, conclu un contrat avec Petercam Institutional Asset Management SA:

- Rabobank Nederland agissant par l'intermédiaire de sa succursale enregistrée en Belgique, Uitbreidingsstraat 86, Boîte 3, 2600 Berchem-Anvers

### **INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS**

#### **Objectifs du compartiment :**

Les placements de ce compartiment ont pour objet les actions de sociétés belges et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés. Sont assimilées aux actions de sociétés belges, les actions de sociétés luxembourgeoises et étrangères qui ont en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg une part significative de leurs actifs, activités, centres de profits ou centres de décision ainsi que les actions de sociétés étrangères membres du BEL20.

Le compartiment investit plus précisément au minimum deux tiers de ses actifs totaux dans des actions de sociétés ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Belgique et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés.

Le Compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le Compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au Compartiment, ni à ses participants.

#### **Politique de placement du compartiment :**

##### Catégories d'actifs autorisés :

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment

##### Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

# PETERCAM B FUND SA

## Prêt d'instruments financiers :

Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que permis par les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

## Aspects sociaux, éthiques et environnementaux :

Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

## Profil de risque du compartiment :

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment :<sup>2</sup>

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Elevé. Investissement en actions
Risque de crédit (risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie) :	Néant. Essentiellement un compartiment d'actions
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Faible. Les investissements principalement en actions sont considérés comme étant facilement négociables
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Néant suite à sa politique de gestion
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	Elevé. La politique de gestion ne permet essentiellement que des investissements dans des actions de sociétés belges
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties):	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue

<sup>2</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

## PETERCAM B FUND SA

Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :

Le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

### Profil de risque de l'investisseur-type :

Dynamique

Horizon d'investissement : 5 ans

### TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT :

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0943878687	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0943879693	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948483178	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948482162	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254401357	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 17 mai 1991

Prix de souscription initial : EUR 123,98. Le 16/12/01 les actions ont été divisées en cinq. Le 26/10/2004, les actions de capitalisation et de distribution ont été divisées par deux. Le 30/12/2004, le compartiment a absorbé le compartiment Belginvest Equity dans le cadre de la fusion par absorption de la sicav Belginvest SA par PETERCAM B FUND SA.

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM EQUITIES EUROPE

### PRESENTATION

Dénomination : PETERCAM EQUITIES EUROPE (ex. PAM Equities Europe, ex. P.A.M. European Assets)

Date de constitution : 17 mai 1991

Durée d'existence : illimitée

Distributeur : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. La distribution en Belgique est également assurée par l'organisme financier suivant qui a, dans ce cadre, conclu un contrat avec Petercam Institutional Asset Management SA:

- Rabobank Nederland agissant par l'intermédiaire de sa succursale enregistrée en Belgique, Uitbreidingsstraat 86, Boîte 3, 2600 Berchem-Anvers

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS :

#### Objectifs du compartiment :

Les placements de ce compartiment ont pour objet les actions de sociétés européennes et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés. Sont assimilées aux actions de sociétés européennes, les actions d'autres sociétés qui ont en Europe une part significative de leurs actifs, activités, centres de profit ou centres de décision.

Le compartiment investit plus précisément au minimum deux tiers de ses actifs totaux dans des actions de sociétés ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Europe et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres.

Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de son actif.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

#### Politique de placement du compartiment :

##### Catégories d'actifs autorisés :

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment.

##### Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

## PETERCAM B FUND SA

Prêt d'instruments financiers : Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que le permettent les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux : Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

### **Profil de risque du compartiment :**

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment :

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Elevé. Investissement en actions
Risque de crédit (risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie) :	Néant. Essentiellement un compartiment d'actions
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Faible. Les investissements principalement en actions sont considérés comme étant facilement négociables
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Moyen. Entre 25 % et 50% des actifs sont attendus d'être exprimés dans une autre devise que l'euro ou la couronne danoise
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	Moyen. Les investissements sont faits essentiellement en Europe
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties) :	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue
Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :	le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

# PETERCAM B FUND SA

Profil de risque de l'investisseur-type :

Dynamique

Horizon d'investissement : 5 ans

**TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT :**

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0058178758	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0058179764	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948491254	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948490249	Nominative/Dématérialisée
R	Distribution	EUR	BE0948649869	Nominative/Dématérialisée
S	Distribution	EUR	BE0948650875	Nominative/Dématérialisée
K	Distribution	EUR	BE0948985347	Nominative/Dématérialisée
L	Capitalisation	EUR	BE0948986352	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246041170	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246043192	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254402363	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 17 mai 1991

Prix de souscription initial : Valeur initiale au 17/05/91 : EUR 123,98. Le 16/12/01 les actions du compartiment ont été divisées en cinq.

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM EQUITIES NORTH AMERICA DIVIDEND

### **PRESENTATION :**

Dénomination : PETERCAM EQUITIES NORTH AMERICA DIVIDEND (EC. Petercam Equities North America, ex. PAM Equities North America, ex. P.A.M. American Assets)

Date de constitution : 17 mai 1991

Durée d'existence : illimitée

### **INFORMATION CONCERNANT LES PLACEMENTS :**

#### **Objectifs du compartiment :**

L'objectif du compartiment PETERCAM EQUITIES NORTH AMERICA DIVIDEND est d'offrir aux actionnaires **une exposition au marché des actions** par le biais d'une gestion active du portefeuille.

Le portefeuille du compartiment se compose principalement d'actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays d'Amérique du Nord. Sont assimilées aux actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays d'Amérique du Nord, les actions des autres sociétés qui ont dans un pays d'Amérique du Nord une part significative de leurs actifs, activités, centres de profits ou centres de décision. Le compartiment peut également investir dans tout titre donnant accès au capital des sociétés précitées.

Au moins 50% du portefeuille doit être composé d'actions et autres titres ci-dessus mentionnés générant un rendement en dividende ou un rendement attendu en dividende plus élevé que la moyenne représentée par l'indice S&P 500.

Les actionnaires du compartiment ne bénéficient d'aucune protection ou garantie sur le capital.

#### **Politique de placement du compartiment :**

Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres ainsi que sous forme d'organismes de placement collectifs.

#### **Catégories d'actifs autorisés :**

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment.

**Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :** Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

# PETERCAM B FUND SA

## Prêt d'instruments financiers :

Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que permis par les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux : Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

## Profil de risque du compartiment :

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment<sup>3</sup> :

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Moyen. Investissement en actions
Risque de crédit (risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie) :	Néant. Essentiellement un compartiment d'actions
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Faible. Les investissements principalement en actions sont considérés d'être facilement négociables
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Elevé. Plus de 50 % des actifs sont exprimés en USD
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	Moyen. Les investissements sont faits aux Etats-Unis
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties):	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue
Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :	le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

<sup>3</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

# PETERCAM B FUND SA

Profil de risque de l'investisseur-type :

Dynamique

Horizon d'investissement: 5 ans

**TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT:**

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0058174716	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0058175721	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948499331	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948498325	Nominative/Dématérialisée
K	Distribution	EUR	BE6236477566	Nominative/Dématérialisée
L	Capitalisation	EUR	BE6236478572	Nominative/Dématérialisée
B USD	Capitalisation	EUR	BE6236479588	Nominative/Dématérialisée
L USD	Capitalisation	EUR	BE6236480594	Nominative/Dématérialisée
F USD	Capitalisation	EUR	BE6236481600	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246086621	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246087637	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254404385	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 17 mai 1991

Prix de souscription initial : EUR 123,98. Le 16/12/01 les actions ont été divisées en cinq.

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM BONDS EUR SHORT TERM 1YEAR

### PRESENTATION :

*Ce compartiment a obtenu une dérogation, l'autorisant à investir jusqu'à 100% de ses actifs dans les différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen qui a adopté l'euro comme monnaie et par ses collectivités publiques territoriales.*

Dénomination : PETERCAM Bonds EUR Short Term 1Year (ex. Petercam Liquidity EUR, ex. PAM Liquidity EUR, ex. P.A.M. Treasury)

Date de constitution : 22 juillet 1992

Durée d'existence : illimitée

### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS :

**Objectifs du compartiment** : L'objectif du compartiment PETERCAM BONDS EUR SHORT TERM 1 YEAR est d'offrir aux actionnaires une **exposition au marché des obligations à court terme** par le biais d'une gestion active du portefeuille.

Le portefeuille du compartiment se compose principalement d'instruments émis par des émetteurs ayant la qualité Investment grade\* ou Prime\* auprès d'une des agences de notation telle que Standards & Poors, Moody's ou Fitch. Ces émetteurs peuvent être des pouvoirs publics, des entreprises ou des émetteurs privés.

Le portefeuille est principalement investi dans des obligations, des certificats de trésorerie et autres titres de créances ou titres assimilés libellés en euro.

L'échéance initiale ou résiduelle des instruments qui composent le portefeuille ne dépasse pas douze mois.

Les actionnaires du compartiment ne bénéficient d'aucune protection ou garantie sur le capital.

### Politique de placement du compartiment :

Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif pour un maximum de 10% de ses actifs.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres ainsi que sous forme d'organismes de placement collectif.

Le compartiment, par dérogation octroyée par l'Autorité des services et marchés financiers peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans les différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen qui a adopté l'euro comme monnaie (listés ci-dessous(\*)), et par ses collectivités publiques territoriales. Ces organismes de placement collectif doivent détenir des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total de leurs actifs.

---

\* Investment Grade : est une interprétation en termes de risques financiers de la qualité de l'émetteur de l'obligation. Les agences de notation utilisent chacune leur échelle pour évaluer la notion de risque. Les notations « investment grade » sont situées entre AAA et BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's et Fitch et entre Aaa et Baa3 suivant l'échelle de Moody's.

\* Prime : est une notation à court terme qui juge de la capacité de l'émetteur à remplir ses engagements à un an au plus. Les notations « Prime » sont situées entre A-1+ et A-3 selon l'échelle de Standard & Poor's, entre F1+ et F3 selon l'échelle de Fitch et entre P-1 et P-3 suivant l'échelle de Moody's.

# PETERCAM B FUND SA

(\*) Belgique, Allemagne, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Irlande, Italie, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Espagne, Slovaquie, Chypre, Malte, Slovaquie, Estonie.

## Catégories d'actifs autorisés :

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment

## Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

Prêt d'instruments financiers : Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que le permettent les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux : Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

## Profil de risque du compartiment :

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment<sup>4</sup> :

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Faible. Investissements en instruments ayant des caractéristiques propres au marché monétaire
Risque de crédit (risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie) :	Faible. Investissement en instruments ayant des caractéristiques propres au marché monétaire
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison

<sup>4</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

## PETERCAM B FUND SA

Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Faible. Les investissements sont faits en instruments ayant des caractéristiques propres au marché monétaire
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Néant. Suite à sa politique de gestion (voir supra 2.1)
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	Faible. Les investissements sont faits essentiellement en Europe
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties):	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue
Risque d'inflation (risque que la valeur des actifs du portefeuille subit à cause de l'inflation)	Moyen. Le compartiment investit principalement dans des instruments ayant des caractéristiques propres au marché monétaire
Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :	le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

### Profil de risque de l'investisseur-type :

Défensif

Horizon d'investissement : 1 an

### TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT :

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0058190878	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0058191884	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948511457	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948510442	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246085615	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246088643	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254406406	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 6 août 1992

Prix de souscription initial : Valeur initiale au 06/08/92 : EUR 123,98.

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM BONDS EUR

### PRESENTATION :

*Ce compartiment a obtenu une dérogation, l'autorisant à investir jusqu'à 100% de ses actifs dans les différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen qui a adopté l'euro comme monnaie et par ses collectivités publiques territoriales.*

Dénomination : PETERCAM BONDS EUR (ex. PAM Bonds Eur, ex. P.A.M. Bonds Euro)

Date de constitution : 18 septembre 1996

Durée d'existence : illimitée

Distributeur : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. La distribution en Belgique est également assurée par l'organisme financier suivant qui a, dans ce cadre, conclu un contrat avec Petercam Institutional Asset Management SA:

- Rabobank Nederland agissant par l'intermédiaire de sa succursale enregistrée en Belgique, Uitbreidingsstraat 86, Boîte 3, 2600 Berchem-Anvers

### INFORMATION CONCERNANT LES PLACEMENTS :

#### Objectifs du compartiment :

L'objectif du compartiment PETERCAM BONDS EUR est d'offrir aux actionnaires **une exposition au marché des obligations** par le biais d'une gestion active du portefeuille.

Le portefeuille du compartiment se compose principalement d'instruments tels que les obligations et autres titres de créance ou titres assimilés libellés en euro, à court, moyen et long terme, à taux fixe ou flottant, avec un revenu périodique ou capitalisé et émis ou garantis par les Etats Membres de l'Union Européenne.

Le portefeuille peut également comprendre des obligations et autres titres de créance ou titres assimilés émis par d'autres pouvoirs publics, des entreprises ou des émetteurs privés.

Aucune exigence de rating n'est imposée aux instruments composant le portefeuille ou à leurs émetteurs.

Les actionnaires du compartiment ne bénéficient d'aucune protection ou garantie sur le capital.

#### Politique de placement du compartiment :

Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres ainsi que sous forme d'organismes de placement collectif.

Ce compartiment, par dérogation octroyée par l'Autorité des services et marchés financiers peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs dans les différentes émissions de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'Espace économique européen qui a adopté l'euro comme monnaie (listés ci-dessous(\*)), et par ses collectivités publiques territoriales. Ces organismes de placement collectif doivent détenir des valeurs mobilières et des instruments du marché monétaire appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire appartenant à une même émission puissent excéder 30% du montant total de leurs actifs.

*(\*) Belgique, Allemagne, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Irlande, Italie, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Espagne, Slovaquie, Chypre, Malte, Slovaquie, Estonie*

# PETERCAM B FUND SA

## Catégories d'actifs autorisés :

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment

## Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

## Prêt d'instruments financiers :

Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que permis par les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux : Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

## Profil de risque du compartiment :

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment<sup>5</sup> :

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Faible. Investissements en obligations
Risque de crédit (risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie) :	Moyen. Il n'est pas exclu qu'une partie du portefeuille sera qualifié inférieur à l'investment grade
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison.
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être	Faible. Les investissements principalement

<sup>5</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

## PETERCAM B FUND SA

liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	en obligations ayant la qualité d'investissement grade sont considérés comme étant facilement négociables
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Néant, suite à sa politique de gestion (voir supra 2.)
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	Moyen. Les investissements sont faits essentiellement en Europe
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties):	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue
Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :	le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital
Risque d'inflation (risque que la valeur des actifs du portefeuille subit à cause de l'inflation)	Moyen. Investissements à long terme en obligations

### Profil de risque de l'investisseur-type :

Défensif

Horizon d'investissement : 3 ans

### **TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT:**

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0943876665	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0943877671	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948509436	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948508420	Nominative/Dématérialisée
K	Distribution	EUR	BE0948652897	Nominative/Dématérialisée
L	Capitalisation	EUR	BE0948651881	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246045213	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246046229	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254408428	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 4 octobre 1996

Prix de souscription initial : EUR 123,98. Le 26/10/2004 les actions de capitalisation et de distribution ont été divisées par quatre. Le 30/12/2004, le compartiment a absorbé le compartiment Belginvest Bonds dans le cadre de la fusion par absorption de la sicav Belginvest SA par PETERCAM B FUND SA.

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM EQUITIES EUROPEAN SMALL & MIDCAPS

### Présentation

Dénomination : PETERCAM EQUITIES EUROPEAN SMALL & MIDCAPS (ex. PAM Equities European Small & Midcaps, ex. P.A.M. European Small & Midcaps)

Date de constitution : 26 novembre 1997

Durée d'existence : illimitée

### Informations concernant les placements

#### Objectifs du compartiment :

Les placements du compartiment PETERCAM EQUITIES EUROPEAN SMALL & MIDCAPS ont pour objet les actions de sociétés européennes représentant une capitalisation boursière de petite ou moyenne importance au niveau européen, et n'appartenant pas aux premiers indices boursiers européens et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés. Sont assimilées à celles-ci les sociétés résidentes des pays non-européens, qui ont une partie significative de leurs actifs, activités, centres de profit ou centres de décision en Europe et qui remplissent les critères précités. La politique d'investissement privilégie la sélection des entreprises sur la base de leurs qualités propres, sans égard particulier à une règle quelconque de répartition géographique ou sectorielle.

Le compartiment investit au minimum deux tiers de ses actifs totaux dans des actions de sociétés ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Europe et qui ne sont pas représentés dans l'indice MSCI Pan-Euro.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

#### Politique de placement du compartiment :

##### Catégories d'actifs autorisés :

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment

##### Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

##### Prêt d'instruments financiers :

Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que permis par les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

## PETERCAM B FUND SA

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux : Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

### Profil de risque du compartiment :

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment<sup>6</sup> :

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Elevé. Investissement en actions
Risque de crédit (risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie) :	Néant. Essentiellement un compartiment d'actions
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Moyen. Les investissements sont essentiellement faits en actions de sociétés ayant une petite ou moyenne capitalisation
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Moyen. Entre 25 % et 50% des actifs sont attendus d'être exprimés dans une autre devise que l'euro ou la couronne danoise
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	Moyen. Les investissements sont faits essentiellement en Europe
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties) :	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue
Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :	le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

<sup>6</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

# PETERCAM B FUND SA

Profil de risque de l'investisseur-type :

Dynamique

Horizon d'investissement : 5 ans

**TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT :**

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0058183808	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0058185829	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948495297	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948494282	Nominative/Dématérialisée
K	Distribution	EUR	BE0948993424	Nominative/Dématérialisée
L	Capitalisation	EUR	BE0948994430	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246050262	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246055311	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254409434	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 7 décembre 1997

Prix de souscription initial : EUR 123,98. Le 16/12/01 les actions ont été divisées en trois.

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM EQUITIES EUROLAND

### Présentation

Dénomination : PETERCAM EQUITIES EUROLAND (ex.PAM Equities Euroland, ex. P.A.M. Equity Euroland)

Date de constitution : 5 février 1998

Durée d'existence : illimitée

Distributeur : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. La distribution en Belgique est également assurée par l'organisme financier suivant qui a, dans ce cadre, conclu un contrat avec Petercam Institutional Asset Management SA:

- Rabobank Nederland agissant par l'intermédiaire de sa succursale enregistrée en Belgique, Uitbreidingsstraat 86, Boîte 3, 2600 Berchem-Anvers

### Informations concernant les placements

#### Objectifs du compartiment :

Les placements du compartiment PETERCAM EQUITIES EUROLAND ont comme objet les actions de sociétés ayant leur siège social dans un des états membres de l'Union Européenne qui utilise l'euro comme monnaie nationale et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés. Sont assimilées les autres sociétés qui ont dans les pays précités une part significative de leurs actifs, activités, centres de profit ou centres de décision.

Plus précisément, au minimum deux tiers des placements du compartiment est investi dans des actions de sociétés ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité dans un des Etats membres de l'Union Européenne qui utilise l'Euro comme monnaie nationale et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

#### Politique de placement du compartiment :

##### Catégories d'actifs autorisés :

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment

##### Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

##### Prêt d'instruments financiers :

Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que permis par les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

## PETERCAM B FUND SA

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux : Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

### Profil de risque du compartiment :

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment<sup>7</sup> :

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Elevé. Investissement en actions
Risque de crédit (risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie) :	Néant. Essentiellement un compartiment d'actions
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Faible. Les investissements principalement en actions sont considérés comme étant facilement négociables
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Néant suite à sa politique de gestion
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	Elevé. Les investissements sont faits essentiellement dans les Etats Membres de l'Union Européenne, qui utilisent l'euro comme monnaie nationale
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties) :	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue
Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :	Le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

<sup>7</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

# PETERCAM B FUND SA

Profil de risque de l'investisseur-type :

Dynamique

Horizon d'investissement : 5 ans

**TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT :**

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0058181786	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0058182792	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948485199	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948484184	Nominative/Dématérialisée
R	Distribution	EUR	BE0948645826	Nominative/Dématérialisée
S	Distribution	EUR	BE0948646832	Nominative/Dématérialisée
K	Distribution	EUR	BE0948983326	Nominative/Dématérialisée
L	Capitalisation	EUR	BE0948984332	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246056327	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246057333	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254411455	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial: 19 avril 1998

Prix de souscription initial : EUR 123,98. Le 16/12/01, les actions du compartiment ont été divisées en deux.

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM SECURITIES REAL ESTATE EUROPE

### Présentation

Dénomination : PETERCAM SECURITIES REAL ESTATE EUROPE (ex. Petercam Real Estate Europe, ex. PAM Real Estate Europe, ex. P.A.M. European Real Estate)

Date de constitution : 16 décembre 1999

Durée d'existence : illimitée

Distributeur : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. La distribution en Belgique est également assurée par l'organisme financier suivant qui a, dans ce cadre, conclu un contrat avec Petercam Institutional Asset Management SA:

- Rabobank Nederland agissant par l'intermédiaire de sa succursale enregistrée en Belgique, Uitbreidingsstraat 86, Boîte 3, 2600 Berchem-Anvers

### Informations concernant les placements

#### Objectifs du compartiment :

L'objectif du compartiment PETERCAM SECURITIES REAL ESTATE EUROPE est d'offrir aux actionnaires le return le plus élevé à long terme à travers une politique de gestion équilibrée en investissant ses actifs dans des titres représentatifs du secteur immobilier au sens large en Europe. D'une manière non-exhaustive, ces titres comprennent notamment des actions de sicafi, des certificats immobiliers, des actions de sociétés immobilières et de sociétés actives dans la promotion et le développement immobilier, des parts de sociétés d'investissement de créances immobilières, etc.

Le compartiment investit plus précisément au minimum deux tiers de ses actifs totaux dans des titres représentatifs du secteur immobilier émis par des sociétés ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité en Europe.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants ou de dépôts, ainsi que des parts d'organismes de placement collectif. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

#### Politique de placement du compartiment :

##### Catégories d'actifs autorisés :

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment.

##### Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but**

# PETERCAM B FUND SA

**de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.** Des produits dérivés peuvent être employés, pour autant qu'ils confirment le caractère défensif du portefeuille.

## Prêt d'instruments financiers :

Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que permis par les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux : Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

## Profil de risque du compartiment :

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment<sup>8</sup> :

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Moyen. Investissement dans des titres représentatifs du marché immobilier
Risque de crédit (risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie) :	Néant. Essentiellement un compartiment d'actions
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Moyen. Les investissements sont essentiellement faits en titres représentatifs du secteur immobilier
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Moyen. Entre 25 % et 50 % des actifs sont attendus d'être exprimés dans une autre devise que l'euro ou la couronne danoise
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	Moyen. Les investissements sont faits essentiellement en Europe
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est

<sup>8</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

# PETERCAM B FUND SA

garanties):	prévue
Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :	Le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

## Profil de risque de l'investisseur-type :

Dynamique

Horizon d'investissement : 5 ans

## **TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT :**

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0058186835	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0058187841	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948507414	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948506408	Nominative/Dématérialisée
K	Distribution	EUR	BE0948997466	Nominative/Dématérialisée
L	Capitalisation	EUR	BE0948998472	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246058349	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246059354	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254413477	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 27 décembre 1999

Prix de souscription initial : EUR 100

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM EQUITIES EUROPE DIVIDEND

### Présentation

Dénomination : PETERCAM EQUITIES EUROPE DIVIDEND (ex. PAM Equities Europe Dividend)

Date de constitution : 5 septembre 2002

Durée d'existence : illimitée

Distributeur : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. La distribution en Belgique est également assurée par l'organisme financier suivant qui a, dans ce cadre, conclu un contrat avec Petercam Institutional Asset Management SA:

- Rabobank Nederland agissant par l'intermédiaire de sa succursale enregistrée en Belgique, Uitbreidingsstraat 86, Boîte 3, 2600 Berchem-Anvers

### Informations concernant les placements

#### Objectifs du compartiment :

L'objectif du compartiment PETERCAM EQUITIES EUROPE DIVIDEND est d'offrir aux actionnaires **une exposition au marché des actions** par le biais d'une gestion active du portefeuille.

Le portefeuille du compartiment se compose principalement d'actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays d'Europe. Sont assimilées aux actions de sociétés ayant leur siège social dans un pays d'Europe, les actions des autres sociétés qui ont dans un pays d'Europe une part significative de leurs actifs, activités, centres de profit ou centres de décision.

Le compartiment peut également investir dans tout titre donnant accès au capital des sociétés précitées.

Au moins 50% du portefeuille doit être composé d'actions et autre titres ci-dessus mentionnés générant un rendement en dividende ou un rendement attendu en dividende plus élevé que la moyenne représentée par l'indice MSCI Europe.

Les actionnaires du compartiment ne bénéficient d'aucune protection ou garantie sur le capital.

#### Politique de placement du compartiment :

Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres ainsi que sous forme d'organismes de placement collectif

#### Catégories d'actifs autorisés :

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment

Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées : Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

## PETERCAM B FUND SA

**Prêt d'instruments financiers :** Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que permis par les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

**Aspects sociaux, éthiques et environnementaux :** Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

### **Profil de risque du compartiment :**

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment <sup>9</sup>:

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Elevé. Investissement en actions
Risque de crédit (risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie) :	Néant. Essentiellement un compartiment d'actions
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Faible. Les investissements principalement en actions sont considérés comme étant facilement négociables
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Moyen. Entre 25 % et 50% des actifs sont attendus d'être exprimés dans une autre devise que l'euro ou la couronne danoise
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	Moyen. Les investissements sont faits essentiellement en Europe
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties):	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue
Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :	Le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

<sup>9</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

# PETERCAM B FUND SA

Profil de risque de l'investisseur-type :

Dynamique

Horizon d'investissement : 5 ans

**TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT :**

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0057450265	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0057451271	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948487211	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948486205	Nominative/Dématérialisée
R	Distribution	EUR	BE0948647848	Nominative/Dématérialisée
S	Distribution	EUR	BE0948648853	Nominative/Dématérialisée
K	Distribution	EUR	BE0948987368	Nominative/Dématérialisée
L	Capitalisation	EUR	BE0948988374	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246070468	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246074502	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254416504	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 16 septembre 2002

Prix de souscription initial : EUR 100

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM EQUITIES WORLD

### Présentation

Dénomination : PETERCAM EQUITIES WORLD (ex. Petercam Equities Energy & Resources, ex. PAM Equities Energy & Resources)

Date de constitution : 22 septembre 2006

Durée d'existence : illimitée

Distributeur : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. La distribution en Belgique est également assurée par l'organisme financier suivant qui a, dans ce cadre, conclu un contrat avec Petercam Institutional Asset Management SA : Argenta Banque d'Epargne, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

### Informations concernant les placements

#### Objectif :

L'objectif principal du compartiment PETERCAM EQUITIES WORLD est d'offrir aux investisseurs, par le biais d'une gestion active du portefeuille une exposition aux actions internationales. Le compartiment vise à offrir une diversification du portefeuille sectorielle, régionale et de devises, tenant compte de l'évolution des marchés d'actions mondiaux.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment ni à ses participants.

#### Politique de placement du compartiment :

Le compartiment investit principalement dans des actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital d'entreprises du monde entier.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants ou de dépôts, ainsi que sous forme d'organismes de placement collectif. Il peut investir dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

#### Catégories d'actifs autorisés :

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment

#### Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

#### Prêt d'instruments financiers :

Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que permis par les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

# PETERCAM B FUND SA

## Aspects sociaux, éthiques et environnementaux :

Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

## Profil de risque du compartiment :

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment <sup>10</sup>:

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Elevé. Investissement en actions
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison.
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Faible. Les investissements principalement en actions sont considérés comme facilement négociables
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Elevé. Plus de 50 % des actifs devrait être exprimés dans une autre devise que l'euro ou la couronne danoise
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	-Faible. Les investissements sont faits dans le monde entier
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties):	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue
Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :	Le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

<sup>10</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

# PETERCAM B FUND SA

Profil de risque de l'investisseur-type :

Dynamique

Horizon d'investissement : 5 ans

**TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT :**

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0946563377	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0946564383	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948503371	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948502365	Nominative/Dématérialisée
K	Distribution	EUR	BE0948981304	Nominative/Dématérialisée
L	Capitalisation	EUR	BE0948982310	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246060360	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246061376	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254420548	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 2 octobre 2006

Prix de souscription initial : EUR 100,00

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM EQUITIES EUROPE SUSTAINABLE

### Présentation

Dénomination : PETERCAM EQUITIES EUROPE SUSTAINABLE (ex. PETERCAM Equities Europe Ethical, ex. PAM Equities Europe Ethical)

Date de constitution : 5 septembre 2002

Durée d'existence : illimitée

Distributeur : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. La distribution en Belgique est également assurée par l'organisme financier suivant qui a, dans ce cadre, conclu un contrat avec Petercam Institutional Asset Management SA:

- Rabobank Nederland agissant par l'intermédiaire de sa succursale enregistrée en Belgique Uitbreidingsstraat 86, Boîte 3, 2600 Berchem-Anvers

### Informations concernant les placements

#### Objectifs du compartiment :

L'objectif du compartiment PETERCAM EQUITIES EUROPE SUSTAINABLE est de permettre aux actionnaires de jouir de l'évolution des actions de sociétés européennes ou autres titres assimilés qui satisfont certains critères sociaux, environnementaux et durables.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

#### Politique de placement du compartiment :

##### Catégories d'actifs autorisés :

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment

##### Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

Critères sociaux, environnementaux et durables: Pour atteindre l'objectif, le compartiment investit en actions de sociétés européennes qui satisfont certains critères sociaux, environnementaux et durables. Sont assimilées, les autres sociétés appartenant à l'univers précité qui ont en Europe une part significative de leurs actifs, activités, centres de profit ou centres de décision. Le compartiment peut également investir dans tout titre donnant accès au capital des sociétés précitées.

Les critères sociaux, environnementaux et durables et leur pondération auxquels les sociétés européennes et assimilées doivent satisfaire pour constituer l'univers d'investissement sont déterminés par une équipe de Petercam, indépendante de l'équipe gestion des actifs. Les scores de ces critères pour chaque société sont établis à l'extérieur de Petercam, notamment par SUSTAINALYTICS.

Au cas où une société n'appartient plus à l'univers précité, les titres de cette société seront vendus pour autant que ceci soit effectué dans l'intérêt des participants du compartiment.

## PETERCAM B FUND SA

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres.

Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Prêt d'instruments financiers : Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que permis par les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux : Le compartiment limite ses choix d'investissements aux titres repris dans l'univers défini ci-dessus; les investissements en valeurs dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel sont donc exclus.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

Profil de risque du compartiment :

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment<sup>11</sup> :

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Elevé. Investissement en actions
Risque de crédit (risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie) :	Néant. Essentiellement un compartiment d'actions
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Faible. Les investissements principalement en actions sont considérés comme étant facilement négociables
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Moyen, car entre 25 % et 50 % des actifs sont attendus d'être exprimés dans une autre devise que l'euro ou la couronne danoise
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	Moyen, car essentiellement un compartiment d'actions de sociétés européennes
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'absence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties):	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue

<sup>11</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

## PETERCAM B FUND SA

Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :

Le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

### Profil de risque de l'investisseur-type :

Dynamique

Horizon d'investissement : 5 ans

### TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT:

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0940001713	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0940002729	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948493276	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948492260	Nominative/Dématérialisée
K	Distribution	EUR	BE0948989380	Nominative/Dématérialisée
L	Capitalisation	EUR	BE0948990396	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246076523	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246078545	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254417510	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 31 décembre 2002

Prix de souscription initial : EUR 100

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM EQUITIES AGRIVALUE

### Présentation

Dénomination : PETERCAM EQUITIES AGRIVALUE

Date de constitution : 13 décembre 2007

Durée d'existence : illimitée

Distributeur : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. La distribution en Belgique est également assurée par les organismes financiers suivants qui ont, dans ce cadre, conclu un contrat avec Petercam Institutional Asset Management SA:

- Argenta Banque d'Epargne, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers
- Rabobank Nederland agissant par l'intermédiaire de sa succursale enregistrée en Belgique, Uitbreidingsstraat 86, Boîte 3, 2600 Berchem-Anvers

### Informations concernant les placements

#### Objectifs du compartiment :

Les placements du compartiment PETERCAM EQUITIES AGRIVALUE consistent principalement, et ce sans limite géographique, en actions ou titres représentant le capital social des sociétés qui sont actives, directement ou indirectement, dans les chaînes de valeurs alimentaires au sens large du terme et dans les secteurs liés ou apparentés. Ces chaînes de valeurs alimentaires s'étendent de la production d'aliments en ce compris les produits et les services qui contribuent à la production d'aliments jusqu'y compris la vente de produits alimentaires au consommateur. Les sociétés qui en raison de leurs activités telles que le stockage, le transport, l'emballage, le financement etc., apportent une valeur ajoutée aux chaînes de valeurs alimentaires, tombent dans le champ d'application de l'univers d'investissement. Par secteurs apparentés, il y a lieu de comprendre, entre autres, les entreprises actives dans les plantations ou dans le secteur agricole en général et l'exploitation du bois.

Sont assimilés à ces placements tous autres titres donnant accès au capital de ces sociétés.

Le compartiment investit au minimum deux tiers de ses actifs totaux dans les dits placements.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres.

Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs. Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

#### Politique de placement du compartiment :

#### Catégories d'actifs autorisés :

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment.

#### Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

# PETERCAM B FUND SA

## Prêt d'instruments financiers :

Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que permis par les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

## Aspects sociaux, éthiques et environnementaux :

Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lesquels le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

## Profil de risque du compartiment :

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment<sup>12</sup> :

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Elevé. Investissement en actions
Risque de crédit (risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie) :	Néant. Essentiellement un compartiment d'actions
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Moyen. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Faible. Les investissements principalement en actions sont considérés comme étant facilement négociables
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Elevé-Plus de 50 % des actifs sont attendus d'être exprimés dans une autre devise que l'euro ou la couronne danoise
Risque de conservation (risque relatif au dépositaire)	Néant, compte tenu des dispositions strictes auxquelles est soumis le dépositaire dans la loi belge
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	Moyen car le compartiment investit dans un thème spécifique
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée)	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un

<sup>12</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

## PETERCAM B FUND SA

par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties):	indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue
Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :	Moyen. Le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

Profil de risque de l'investisseur-type :

Dynamique

Horizon d'investissement : 5 ans

**TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT :**

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0947763737	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0947764743	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948505392	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948504387	Nominative/Dématérialisée
K	Distribution	EUR	BE0948979282	Nominative/Dématérialisée
L	Capitalisation	EUR	BE0948980298	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246065419	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246067431	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254415498	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 17 décembre 2007

Prix de souscription initial : EUR 100

# PETERCAM B FUND SA

## **INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM EQUITIES WORLD SUSTAINABLE:**

### **Présentation**

**Dénomination** : PETERCAM EQUITIES WORLD SUSTAINABLE (ex. PETERCAM Equities World 3F, ex. PETERCAM Equities World, ex. PAM Equities World)

**Date de constitution** : 29 octobre 2001

**Durée d'existence** : illimitée

**Distributeur** : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. La distribution en Belgique est également assurée par l'organisme financier suivant qui a, dans ce cadre, conclu un contrat avec Petercam Institutional Asset Management SA:

- Rabobank Nederland agissant par l'intermédiaire de sa succursale enregistrée en Belgique, Uitbreidingsstraat 86, Boîte 3, 2600 Berchem-Anvers

### **Informations concernant les placements**

#### **Objectifs du compartiment :**

L'objectif du compartiment PETERCAM EQUITIES WORLD SUSTAINABLE est d'offrir aux investisseurs, par le biais d'une gestion active du portefeuille, une exposition aux actions, émises par des sociétés sans limitation géographique ainsi que tout titre donnant accès au capital de ces sociétés et sélectionnées sur base du respect de critères sociaux, environnementaux, et durables.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants.

#### **Politique de placement du compartiment :**

**Le compartiment investit principalement dans des actions et/ou valeurs mobilières assimilables aux actions émises par des sociétés, sans limitation géographique, ainsi que tout titre donnant accès au capital de ces sociétés.**

**La sélection des valeurs se base sur des analyses économique-financières ainsi que sur des considérations sociales, environnementales et durables.**

**Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.**

#### **Catégories d'actifs autorisés :**

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment

#### **Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :**

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

# PETERCAM B FUND SA

## Prêt d'instruments financiers :

Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que permis par les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

## Aspects sociaux, éthiques et environnementaux :

Pour atteindre son objectif, le compartiment investira dans des actions et/ou valeurs mobilières assimilables aux actions émises par des sociétés ainsi que tout titre donnant accès au capital de ces sociétés et sélectionnées sur base du respect de critères sociaux, environnementaux et durables.

Les critères auxquels les sociétés doivent satisfaire pour constituer l'univers d'investissement sont déterminés sur base d'une recherche externe indépendante et sont liés au respect des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (droits de l'Homme, droit du travail, environnement, lutte contre la corruption).

Cette sélection, établie par un expert indépendant, exclut les sociétés(i) qui ne sont pas en conformité avec le Pacte Mondial et (ii) qui pourraient faire face à des allégations « majeures » sur différents thèmes comme l'éthique des affaires, les incidents clients, la gestion de la chaîne de sous-traitance ou la gouvernance d'entreprise.

Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

## Profil de risque du compartiment :

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment<sup>13</sup> :

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Elevé. Investissement en actions
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Faible. Les investissements principalement en actions sont considérés d'être facilement négociables
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Elevé. Plus de 50 % des actifs sont attendus d'être exprimés dans une autre devise que l'euro ou la couronne danoise
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante	Faible. Les investissements sont faits dans

<sup>13</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

## PETERCAM B FUND SA

des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	le monde entier
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties):	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue
Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :	le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

Profil de risque de l'investisseur-type :

Dynamique

Horizon d'investissement : 5 ans

### TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT :

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE0058651630	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE0058652646	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE0948501359	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE0948500344	Nominative/Dématérialisée
K	Distribution	EUR	BE0948995445	Nominative/Dématérialisée
L	Capitalisation	EUR	BE0948996450	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246064404	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246068447	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254414483	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 14 décembre 2001

Prix de souscription initial : EUR 24,79; valeur initiale de FNIC au 25/02/1993. Le compartiment a reçu en apport toute la situation active et passive de la sicav F.N.I.C. le 16/12/01 dans un rapport d'une action F.N.I.C. contre trois actions de PETERCAM EQUITIES WORLD SUSTAINABLE dans chaque catégorie d'actions.

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS CONCERNANT LE COMPARTIMENT PETERCAM EQUITIES WORLD DIVIDEND:

### Présentation

Dénomination : PETERCAM EQUITIES WORLD DIVIDEND

Date de constitution : 24 novembre 2011

Durée d'existence : illimitée

Distributeur : Petercam Institutional Asset Management SA, Place Sainte-Gudule 19, 1000 Bruxelles. La distribution en Belgique est également assurée par l'organisme financier suivant qui a, dans ce cadre, conclu un contrat avec Petercam Institutional Asset Management SA:

- Rabobank Nederland agissant par l'intermédiaire de sa succursale enregistrée en Belgique, Uitbreidingsstraat 86, Boîte 3, 2600 Berchem-Anvers

### Informations concernant les placements

#### Objectifs du compartiment :

L'objectif du compartiment PETERCAM EQUITIES WORLD DIVIDEND est d'offrir aux actionnaires une exposition au marché d'actions internationales et un rendement à long terme à travers une politique de gestion suivant les modalités décrites dans sa politique de placement.

Le compartiment PETERCAM EQUITIES WORLD DIVIDEND investit mondialement pour minimum 50 % de l'actif net dans des actions générant un rendement en dividende ou un rendement attendu en dividende plus élevé que la moyenne attribuée au marché d'actions internationales, représenté par l'indice MSCI World.

Le compartiment peut également investir dans tout titre donnant accès au capital des sociétés précitées.

Si, suite à des circonstances changeantes du marché ou à des données propres à une société, les titres ne venaient plus à satisfaire les critères de dividendes susmentionnés, les titres de cette société seront encore supposés suivre ce critère durant une année. La situation sera par après régularisée dans l'intérêt des actionnaires du compartiment.

Aucune protection ni garantie formelle sur le capital n'a été octroyée aux participants du compartiment.

#### Politique de placement du compartiment :

Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants ou de dépôts, ainsi que sous forme d'organismes de placement collectif.

#### Catégories d'actifs autorisés :

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis sur un marché réglementé, aussi bien dans l'Espace économique européen que en dehors, valeurs mobilières nouvellement émises, parts d'organismes de placement collectif, répondant oui ou non aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE et se situant ou non dans un Etat membre de l'Espace économique européen, instruments dérivés, en ce compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, instruments dérivés de gré à gré, autres valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et liquidités pour autant que ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire soient compatibles avec les objectifs du compartiment

#### Opérations sur instruments financiers dérivés autorisées :

Le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à des produits dérivés, comme par exemple les options, les futures, les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les swaps de performance, les swaps de volatilité, les dérivés de crédit et les opérations de change à terme **et ce, tant dans un but de réalisation des objectifs d'investissement que dans un but de couverture de risques. L'investisseur doit être conscient du fait que ce type de produits dérivés peut être plus volatil que les instruments sous-jacents.**

## PETERCAM B FUND SA

Prêt d'instruments financiers : Le compartiment peut recourir au prêt d'instruments financiers, pour autant que permis par les dispositions légales et réglementaires relatives aux organismes de placement collectif.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux : Un contrôle est effectué pour s'assurer que les titres dans lequel le compartiment investit, ne soient pas émis par une société dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation ou la détention de mines antipersonnel.

Le compartiment peut investir dans des parts d'un autre OPCVM ou d'un autre fonds géré directement ou indirectement par Petercam Institutional Asset Management SA ou par une société à laquelle Petercam Institutional Asset Management SA est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix. Aucune commission d'émission ou de rachat des fonds cibles ni aucune commission de gestion ne peut être débitée des actifs de la SICAV, dans la mesure de tels placements.

### Profil de risque du compartiment :

La valeur d'une part peut augmenter ou diminuer, ainsi, l'investisseur pourrait recevoir moins que sa mise.

Description des risques jugés significatifs et pertinents, tels qu'évalués par le compartiment<sup>14</sup> :

Risque de marché (risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille) :	Elevé. Le portefeuille est principalement investi en actions
Risque de crédit (risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie) :	Néant Le portefeuille est principalement investi en actions
Risque de dénouement (risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné, en raison d'un défaut de paiement/de livraison par une contrepartie, ou d'un paiement/d'une livraison non conforme aux conditions de départ) :	Faible. Le dénouement des opérations se fait suivant le système du paiement contre livraison
Risque de liquidité (risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable) :	Faible. Les investissements principalement en actions sont considérés comme étant facilement négociables
Risque de change (risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change) :	Elevé. Il n'est pas exclu que plus de 50% de l'actif soit exprimé directement ou indirectement dans une autre devise que l'euro ou la couronne danoise
Risque de concentration (risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé) :	Faible. Le portefeuille est investi mondialement
Risque de performance (risque pesant sur la performance, y compris la variabilité des niveaux de risque en fonction de la sélection opérée par chaque compartiment, et l'existence ou l'absence de garanties tierces ou les restrictions grevant ces garanties):	Non applicable. La politique de gestion n'impose pas que la composition d'un indice reflétant le marché relevant soit suivie et aucune commission de performance n'est prévue
Risque de capital (risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement) :	Le compartiment ne bénéficie pas d'une protection ou garantie de capital

<sup>14</sup> La rédaction de ce tableau suit les recommandations faites par BEAMA, L'Association Belge des Asset Managers du 30/09/05.

# PETERCAM B FUND SA

Profil de risque de l'investisseur-type :

Disposé à prendre des risques et prise en compte de pertes éventuellement importantes

Horizon d'investissement : 5 ans

## TYPES DE PARTS OFFERTES POUR CE COMPARTIMENT :

Classe	Type	Devise	Code ISIN	Forme
A	Distribution	EUR	BE6228798409	Nominative/Dématérialisée
B	Capitalisation	EUR	BE6228801435	Nominative/Dématérialisée
E	Distribution	EUR	BE6228799415	Nominative/Dématérialisée
F	Capitalisation	EUR	BE6228802441	Nominative/Dématérialisée
K	Distribution	EUR	BE6228800429	Nominative/Dématérialisée
L	Capitalisation	EUR	BE6228803456	Nominative/Dématérialisée
B USD	Capitalisation	EUR	BE6236482616	Nominative/Dématérialisée
L USD	Capitalisation	EUR	BE6236483622	Nominative/Dématérialisée
F USD	Capitalisation	EUR	BE6236484638	Nominative/Dématérialisée
V	Distribution	EUR	BE6246079550	Nominative/Dématérialisée
W	Capitalisation	EUR	BE6246080566	Nominative/Dématérialisée
P	Capitalisation	EUR	BE6254403379	Nominative/Dématérialisée

Jour de souscription initial : 12 décembre 2011

Prix de souscription initial : EUR 100

# PETERCAM B FUND SA

## INFORMATIONS DESTINEES AUX INVESTISSEURS SUISSES

### 1. Compartiments enregistrés à la vente en Suisse

**PETERCAM B FUND SA** est constituée sous forme d'une SICAV publique à compartiments multiples dont chacun a trait à un portefeuille d'avoires distincts composés de valeurs mobilières libellées dans différentes devises (ces compartiments étant désignés, ci-après, collectivement, les « Compartiments » et chaque compartiment individuellement, un « Compartiment »).

Parmi les Compartiments de la SICAV, quinze Compartiments sont actuellement offerts à la souscription en Suisse ou depuis la Suisse :

- PETERCAM EQUITIES BELGIUM
- PETERCAM EQUITIES EUROPE
- PETERCAM EQUITIES NORTH AMERICA DIVIDEND
- PETERCAM BONDS EUR SHORT TERM 1YEAR
- PETERCAM BONDS EUR
- PETERCAM EQUITIES EUROPEAN SMALL & MIDCAPS
- PETERCAM EQUITIES EUROLAND
- PETERCAM SECURITIES REAL ESTATE EUROPE
- PETERCAM EQUITIES EUROPE DIVIDEND
- PETERCAM EQUITIES WORLD
- PETERCAM EQUITIES EUROPE SUSTAINABLE
- PETERCAM EQUITIES AGRIVALUE
- PETERCAM EQUITIES WORLD SUSTAINABLE
- PETERCAM EQUITIES WORLD DIVIDEND

### 2. Représentant et service de paiement en Suisse

Les Compartiments de la SICAV sont mis à la disposition du public en Suisse ou depuis la Suisse, essentiellement par l'intermédiaire de **PETERCAM PRIVATE BANK (SWITZERLAND) SA (le « Représentant »)** en qualité de représentant et service de paiement, conformément à l'article 120 al. 2 lit. d de la loi fédérale sur les placements collectifs du 23 juin 2006 (« **LPCC** ») et à l'article 133 al. 2 lit. c de l'Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux du 22 novembre 2006 (« **OPCC** »).

Le Représentant est une société anonyme de droit suisse, constituée le 26 décembre 1967, ayant son siège 31, route de l'Aéroport, au Grand-Saconnex à Genève. Elle est active dans le domaine bancaire au sens de la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et caisses d'épargne et du commerce des valeurs mobilières au sens de la loi fédérale du 24 mars 1995 sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières. Elle dispose des autorisations nécessaires délivrées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers Finma.

# PETERCAM B FUND SA

## 3. Lieu d'exécution et for

Pour les Compartiments distribués en Suisse, le lieu d'exécution et le for sont au siège de PETERCAM PRIVATE BANK (SWITZERLAND) SA en qualité de représentant pour la Suisse. Toutes communications à cet égard sont à adresser au Représentant à l'adresse indiquée ci-dessus.

## 4. Principe de ségrégation des compartiments

L'investisseur ne participe qu'à la fortune et au résultat du Compartiment dont il détient des actions.

Chaque Compartiment de la SICAV n'est responsable que de ses engagements.

## 5. Utilisation des dérivés

Si la SICAV a recours à un effet de levier, le risque global des engagements concernés ne dépassera pas 210 % (soit 100 % au plus par le biais d'instruments dérivés, 100% par le biais d'autres engagements et 10 % au plus par le recours à l'emprunt).

Tous les Compartiments sont des organismes de placement collectifs de valeurs mobilières ("OPCVM" ou "UCITS" non sophistiqués).

Les risques sont calculés en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions. La procédure de mesure des risques repose sur une approche par les engagements ("commitment approach").

## 6. Données de performance

Les performances historiques ne représentent pas un indicateur de performance actuelle ou future. De plus, les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

## 7. Indications concernant les commissions et frais débités de la fortune du Fonds

La SICAV supportera l'intégralité de ses frais de fonctionnement, les frais de courtage et les taxes diverses afférentes à son activité, etc.

La SICAV prend à sa charge les honoraires du Conseil d'Administration, des gestionnaires, de la Banque Dépositaire, du Représentant, de l'agent chargé du service financier et du réviseur d'entreprises, ainsi que des conseils juridiques de la SICAV, de même que les frais d'impression et de diffusion des rapports annuels et semestriels, du présent Prospectus et des prospectus qui pourront suivre ainsi que des certificats des titres relatifs à toutes les coupures d'actions, les frais et dépenses engagés pour la formation de la SICAV, tous les impôts et droits gouvernementaux et charges payables par la SICAV, les honoraires et frais liés à l'inscription et au maintien de l'inscription de la SICAV auprès des organismes gouvernementaux et des bourses de valeurs, les frais de publication des prix, ainsi que tous autres frais d'exploitation.

Les frais qui ne sont pas directement imputables à un Compartiment sont répartis sur tous les Compartiments au prorata des avoirs nets de chaque Compartiment et sont imputés sur les revenus des Compartiments en premier lieu.

# PETERCAM B FUND SA

La direction de la SICAV peut verser des commissions d'état, soit des indemnités aux distributeurs et aux partenaires de distribution suivants :

- Distributeurs agréés (19 LPCC) ;
- partenaires de distribution dont les parts de fonds sont déposées exclusivement auprès d'investisseurs institutionnels dont la trésorerie est gérée à titre professionnel ;
- directions de fonds, banques, négociants en valeurs mobilières, La Poste Suisse, compagnies d'assurance ;
- gestionnaires de fortune.

En outre, la direction de la SICAV peut verser des rétrocessions aux investisseurs institutionnels qui détiennent des parts de fonds pour un tiers. Ces investisseurs institutionnels sont :

- des caisses de pension et autres institutions de prévoyance ;
- des directions de fonds suisses ;
- des directions et sociétés de fonds étrangères ;
- des compagnies d'assurance vie ;
- des fondations de placement ;
- des sociétés d'investissement.

## 8. Fiscalité des actionnaires

Lorsqu'un investisseur domicilié en Suisse acquiert, par l'intermédiaire de PETERCAM PRIVATE BANK (SWITZERLAND) SA, des parts de la SICAV, il ne sera pas assujéti au paiement de la TOB ni de la redevance perçue par l'autorité des services et marchés financiers belge. Le droit de timbre fédéral sera en revanche payable sur l'achat de parts de la SICAV, au taux de 3%.

Ces dispositions peuvent être sujettes à des modifications. Il est dès lors recommandé aux actionnaires potentiels de se renseigner et, si besoin en est, de se faire conseiller au sujet des lois et réglementations (telles que celles concernant la fiscalité et le contrôle des changes) relatives à la souscription, l'achat, la détention et la réalisation d'actions dans leur pays d'origine, de résidence et de domicile.

## 9. Publications

La Valeur Nette d'Inventaire (avec la mention « commissions non comprises »), le prix d'émission, le prix de rachat et de conversion de chaque Compartiment sont disponibles chaque jour ouvrable au siège social de la SICAV et pour la Suisse chaque jour ouvrable à Genève auprès du Représentant, PETERCAM PRIVATE BANK (SWITZERLAND) SA, lequel publie également ces prix sur une base journalière sur la plateforme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

Les avis aux porteurs d'actions seront publiés en Suisse dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce et sur la plateforme électronique [www.fundinfo.com](http://www.fundinfo.com).

## 10. Documents à disposition du public en Suisse

- le présent Prospectus,
- les informations clés pour l'investisseur (KIID),
- les rapports financiers de la SICAV les plus récents (soit les derniers rapports annuel et semestriel),
- une copie des statuts de la SICAV,

## **PETERCAM B FUND SA**

- une copie de la convention de Banque Dépositaire,
- une copie de la convention conclue avec l'agent de paiement de la SICAV en Suisse,
- une copie de la convention conclue avec le Représentant de la SICAV pour la Suisse,

peuvent être obtenus sans frais au siège social de la SICAV et pour la Suisse auprès du Représentant, PETERCAM PRIVATE BANK (SWITZERLAND) SA.

# PETERCAM B FUND SA

## SIGNATURES

Date : Petercam B Fund SA

Date : J.P. Morgan Europe Limited, Brussels branch – Banque Dépositaire

Date : Petercam Private Bank (Switzerland) SA